



ATSEM:

Pour la reconnaissance du métier, pour la catégorie B !

Les ATSEM jouent un rôle essentiel auprès des enfants et aux côtés des enseignant.es qu'elles assistent au quotidien. Fortement mobilisé.es dès le début de la pandémie en 2020, les ATSEM ont répondu présent, elles se sont adaptées à des protocoles sanitaires successifs, elles ont assuré leurs missions dans des conditions particulièrement difficiles et contraignantes. Leur engagement et leur investissement ont été enfin reconnus, les ont rendu visibles, mais il faut que cela se traduise maintenant par des décisions concrètes !

Cette reconnaissance, elle passe par le salaire et par l'amélioration des conditions de travail !

ATSEM, c'est une profession qui demande une qualification, des formations, un niveau de responsabilités.

Exercé très majoritairement par des femmes le métier est marqué par la précarité, les temps de travail non complets subis, la pénibilité, l'usure professionnelle liées à la charge et aux conditions de travail...

LA CATÉGORIE B POUR LES ATSEM :
UNE REVENDICATION JUSTE !

Les ATSEM et les auxiliaires de puériculture et de soins avaient jusqu'à très récemment des carrières similaires en catégorie C : cadre d'emplois accessible uniquement par concours sur titres de même niveau, déroulement de carrière sur deux grades et mêmes grilles de rémunération. Ces professionnelles exercent des responsabilités chacune dans leur domaine (soins, petite enfance) de niveau équivalent. Depuis le 1er janvier 2022, le passage en catégorie B, obtenu à juste titre pour les auxiliaires de soins et de puériculture, n'a pas été étendu aux ATSEM.



Actuellement les milliers d'ATSEM vivent cette situation comme une profonde injustice et une dévalorisation de leurs concours et de leur métier.

La FSU Territoriale est aux côtés des ATSEM pour porter la revendication du passage en catégorie B : c'est une mesure juste de reconnaissance de ces professionnelles !

Exclues également du périmètre d'attribution du complément de traitement indiciaire, les ATSEM refusent d'être « les oubliées » du gouvernement, alors qu'elles sont de vraies professionnelles de la petite enfance, qu'elles appartiennent à la communauté éducative et qu'elles sont essentielles au bon fonctionnement du service public.

La FSU Territoriale, aux côtés des ATSEM, revendique :

- ▶ **le passage en catégorie B des ATSEM dès maintenant**
 - ▶ le dégel immédiat du point d'indice à hauteur de 4%
 - ▶ 1 ATSEM par classe
 - ▶ la clarification de la double hiérarchie
 - ▶ la reconnaissance de la pénibilité du métier
- ▶ la fin des temps non complets subis
 - ▶ le remplacement en cas d'absence
 - ▶ la traduction concrète de l'appartenance à la communauté éducative, reconnue dans le Code de l'Éducation, par la présence avec voix délibérative au conseil d'école
 - ▶ une charte ATSEM nationale mise en place dans toutes les écoles et construite conjointement avec l'Éducation nationale.

ENSEMBLE, EXIGEONS ET OBTENONS LA CATÉGORIE B !

